

C.P.A.S. d'Arlon

Permanences du service social

Service social de première ligne :

Du lundi au vendredi entre 9 et 12h et sur rendez-vous.

Cellule moins de 25 ans :

Lundi, mercredi et vendredi de 13h30 à 15h et sur rendez-vous.

Médication de dettes :

Mardi et jeudi de 13h30 à 16h et sur rendez-vous.

Energie :

Lundi et mardi de 9 à 12h et sur rendez-vous.

Allocation chauffage :

Lundi de 14 à 15h30 et le 2^{ème} jeudi du mois de 9h30 à 11h30 à l'administration communale.

Insertion sociale :

Vendredi de 9 à 12h.

Insertion socioprofessionnelle :

Uniquement sur rendez-vous.



Besoin d'aide ?

Le C.P.A.S. a pour mission de veiller à ce que chaque personne qui vient frapper à sa porte reçoive un encadrement et des perspectives d'amélioration. Une amélioration qui lui permette, à terme, de reprendre sa vie en mains.

Ce livret vous fournit des informations sur les différentes aides qui peuvent être octroyées par le C.P.A.S. Avec l'espoir qu'il vous permette de franchir plus facilement la porte d'entrée du C.P.A.S.

**Le C.P.A.S.
est un service public
ouvert à toute la population.**

**Près de vous,
à côté de vous,
pour vous,
une équipe de professionnels
est à votre disposition
pour vous accueillir,
vous écouter,
vous conseiller,
en toute discrétion.**



Bâtiment central de la Caserne Léopold, rue Godefroid Kurth 2/i – 6700 ARLON
Tél : 063/ 23 03 60 – Fax : 063/ 23 03 69 – cpas@arlon.be – www.cpas.arlon.be




Dans le cadre de la cellule énergie

- »»»» Analyse des factures de gaz, d'eau et d'électricité ;
Suivi des consommations ;
- »»»» Simulation tarifaire pour trouver le fournisseur le plus intéressant
selon la situation du ménage ;
 - »»»» Prise en charge de certaines dettes énergétiques ;
- »»»» Visites à domicile avec conseils personnalisés pour maîtriser et /ou
réduire ses consommations ;
 - »»»» Compteur à budget : explication du fonctionnement,
demande de secours hivernal pour le gaz,... ;
 - »»»» Présentation du statut de client protégé et démarches pour en
bénéficier ;
- »»»» Séances gratuites d'information à la problématique des économies
d'énergie ;
 - »»»» Informations sur les aides et prêts disponibles pour les travaux
économiseurs d'énergie ;
 - »»»» Demande de primes Mebar ;
- »»»» Octroi d'allocations de chauffage selon des critères de revenu
légalement définis.



Dans le cadre du service de médiation de dettes

- »»»» Médiation de dettes : analyse budgétaire, relevé des créanciers, négociation de plans d'apurement ;
- »»»» Guidance budgétaire - avec ou sans compte de gestion budgétaire - dans le cadre d'une médiation de dettes au C.P.A.S. ;
- »»»» Guidance budgétaire dans le cadre d'un règlement collectif de dettes au C.P.A.S., au Groupe Action Surendettement, chez un avocat ... ;
- »»»» Aide administrative pour compléter une requête en règlement collectif de dettes ;
- »»»» Règlement collectif de dettes après désignation comme médiateur de dettes par le Tribunal du Travail.



Dans le cadre du service social de première ligne

Accompagnement administratif :

Informations nécessaires pour faire valoir vos droits, orientation vers les services adéquats, demande de tarif social, contacts avec mutuelle, allocations familiales, ...

Accompagnement budgétaire :

Aide à la gestion financière,...

Guidance psychosociale :

Pour vous permettre de surmonter vos difficultés.

Aide matérielle et financière :

- »»»» Revenu d'intégration sociale ;
- »»»» Avances sur allocations de chômage, allocations familiales, pensions, ... ;
- »»»» Aides à des étudiants dont les parents ne peuvent pas financer leurs études ;
- »»»» Aides mensuelles, prise en charge de certaines factures (à l'exception des dettes), ... ;

»»»» Aides urgentes : chèques repas, billet de train, aide médicale et/ou pharmaceutique, aide en espèces,... ;

»»»» Aide alimentaire : distribution de denrées alimentaires, distribution des invendus de grandes surfaces,... ;

»»»» Logement : prise en charge de loyer, constitution d'une garantie locative, prise en charge de 500 litres de mazout, prime d'installation,... ;

»»»» Santé : prise en charge de frais médicaux et/ou pharmaceutiques, cotisations de mutuelle, aide pour les soins dentaires, lunettes, aide médicale urgente,... ;

»»»» Scolarité : distribution de fournitures scolaires à chaque rentrée scolaire, prise en charge de frais de scolarité, de minerval,... ;

»»»» Participation et activation sociale : prise en charge des frais de participation à des activités sportives et culturelles, distribution de PC recyclés, distribution d'entrées pour le cinéma et de tickets article 27,... ;

»»»» Placement en maison de repos : prise en charge de compléments de frais d'hébergement,... ;

»»»» Maintien à domicile : prise en charge des frais d'aide familiale, réduction du prix des repas à domicile,...

Nouveau

Le 1^{er} septembre 2015, une structure spécifique spécialisée dans l'accompagnement des demandeurs de l'aide sociale âgés de 18 à 24 ans a été créée.

